



41

11 mai 1951

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION - Abolition de la diplomatie secrète

Demande d'inscription à l'ordre du jour de la session

déposée par MM.YALCIN, GULEK

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Exposé des motifs

Pour pouvoir fonder l'unité de l'Europe, il y a lieu avant tout de discerner et de déraciner radicalement les causes qui engendrent des animosités entre divers États.

Ces causes existent depuis des siècles. Aussi longtemps qu'elles continueront à produire leurs effets néfastes et sépareront l'Europe en des camps ennemis, l'unité de l'Europe s'évanouira devant nos yeux comme un mirage.

Voulons-nous unir l'Europe? Éliminons la guerre.

Cette proposition n'a aucun rapport avec le fameux mouvement du pacifisme qui n'est que défaitisme. Il s'agit d'éliminer la guerre entre les nations libres et démocratiques du vieux monde.

Si le sort des nations continue à se décider derrière les portes closes des Chancelleries, hors du contrôle des nations, il sera impossible de supprimer les intrigues et les rivalités qui enveniment les relations entre États et engendrent des guerres.

Des bruits malsains qui courent aujourd'hui sur la rivalité entre les Grands empoisonnent nos âmes. Aussi longtemps que la diplomatie secrète continuera d'exister, le contrôle des Parlements, la souveraineté des peuples et la liberté de la presse seront condamnés à rester lettre morte.

En se basant sur ces considérations, les Représentants soussignés proposent à l'Assemblée d'adopter le texte suivant :

« L'Assemblée décide d'inscrire à son Ordre du Jour la question de la suppression totale de la diplomatie secrète dans les relations intraeuropéennes. »

Signé (voir au verso)



41 Demande d'inscription à l'ordre du jour de la session

Signé:

GULEK
MM.YALCIN